

**MARCHÉ DE SURVEILLANCE ET DE GARDIENNAGE DES LOCAUX
D'ETABLISSEMENTS DE L'UGECAM NORD-EST**

N°UG_NE_12_2026

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de remise des offres : Mardi 25/08/2026 à 12h00

IMPORTANT : Il est vivement recommandé aux opérateurs économiques de s'inscrire et de s'identifier sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation.

Cela leur permettra d'être informés des compléments et des réponses apportées par l'UGECAM NE aux questions posées par d'autres opérateurs économiques.

Les opérateurs économiques qui ne seront pas préalablement identifiés ne pourront être alertés.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION

ARTICLE 3 - VARIANTES / VISITES DES LOCAUX

ARTICLE 4 - MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 5 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

ARTICLE 6 - MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

ARTICLE 7 - SOUS-TRAITANCE

ARTICLE 8 - OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 9 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

ARTICLE 10 - CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

ARTICLE 11 - OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 12 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 13 - COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée par l'UGECAM (Union pour la Gestion des Caisses d'Assurance Maladie) du NORD-EST, organisme de Sécurité sociale ayant pour activités principales de soigner, rééduquer et réinsérer des personnes en situation de handicap.

L'objet de la consultation concerne la surveillance et le gardiennage des locaux d'établissements suivants :

- ♦ Lot n°1 :
Centre de Réadaptation Louis Pierquin
75 Bld Lobau
54042 NANCY CEDEX
- ♦ Lot n°2 : Institut Régional de Réadaptation - Etablissement de Lay Saint Christophe
Centre de Réadaptation
4, rue du Professeur Montaut
54690 LAY-ST-CHRISTOPHE
- ♦ Lot n°3 : Institut Régional de Réadaptation - Etablissement de Flavigny sur Moselle
CMPRE
46 rue du Doyen Parisot
BP n°2
54630 FLAVIGNY SUR MOSELLE
- ♦ Lot n°4 CRFA
34 rue de Warcq
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

ARTICLE 2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION

Procédure :

La procédure de consultation est la procédure adaptée, en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique et donnera lieu à la conclusion d'un accord cadre mono attributaire traité à bon de commande en application des articles L.2125-1 et R2162-1 et suivants du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché public de services au sens de l'article L.1111-4 du Code de la commande publique.

Il est conclu seulement avec un maximum de dépenses en valeur en application de l'article R.2162.4 du Code de la commande publique selon les lots :

- Lot 1 : Centre Louis Pierquin de Nancy : 185 000,00 € HT/an soit 740 000,00 € HT pour 4 ans,
- Lot 2 : Centre de Lay Saint Christophe : 85 000,00 € HT/an soit 340 000,00 € HT pour 4 ans,
- Lot 3 : CMPRE de Flavigny sur Moselle : 17 000,00 € HT/an soit 68 000,00 € HT pour 4 ans,
- Lot 4 : CRFA de Charleville-Mézières : 180 000,00 € HT/an soit 720 000,00 € HT pour 4 ans.

Les bons de commandes seront émis par les établissements concernés par le marché au fur et à mesure des besoins. Ils ne feront l'objet d'aucune négociation.

Allotissement :

Conformément à l'article R 2113-1, le présent marché fera l'objet de 4 lots, cité à l'article 1.

Chaque candidat aura la possibilité de soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots.

Forme et prix :

Le présent marché est à bons de commande (seulement avec un maximum) à tarifs horaires et unitaires (cf B.P.U.).

Durée :

Ce marché prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2026 pour une durée d'un an, renouvelé trois fois par reconduction tacite annuelle dans la limite de 4 ans maximum soit une échéance maximale au 31/10/2030 pour les lots 1, 2 et 3 et pour le lot 4 - CRFA, le marché prendra effet au 1^{er} novembre 2026 pour une durée de deux ans fermes avec une possibilité de reconduction expresse annuelle dans la limite de 4 ans maximum soit au 31/10/2030, sauf :

- dénonciation formulée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception six mois avant l'expiration de chaque période contractuelle,
- application de la clause résiliation du marché (article 18 du CCP).

Codes nomenclature CPV :

Codes CPV	Description
79713000	Service de gardiennage
79714000	Service de surveillance

ARTICLE 3 - VARIANTES - VISITE DES LOCAUX

VARIANTE

Chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation. Les variantes libres ne sont pas autorisées.

Les candidats sont tenus de répondre obligatoirement aux variantes éventuellement demandées et figurant dans le BPU, dans le cas contraire l'offre pourra être déclarée non conforme et rejetée.

VISITE DES LOCAUX

Les candidats doivent visiter les sites pour lesquels ils veulent déposer une offre afin d'appréhender correctement les besoins et ainsi rédiger une offre répondant correctement aux attentes et éviter ainsi une incompréhension d'exécution au départ de la prestation.

A l'issue de la visite un bordereau sera alors remis à chaque candidat, qui devra obligatoirement être joint à l'offre.

Toute absence de visite ou de bordereau de visite pour les sites concernés par une offre, pourra faire l'objet d'un rejet de l'offre pour ledit lot concerné.

Pour effectuer cette visite obligatoire les candidats devront prendre rendez-vous auprès de :

- M. Jeandin, Responsable technique, pour les lots n°1, 2 et 3, ☎ 03.83.52.99.21 ou 06.99.25.12.40, cyrille.jeandin@ugecam.assurance-maladie.fr

M. Jeandin sera en congé pour la période du 03/08/2026 au 17/08/2026 inclus.

- M. Régnier, Responsable Economique et Budgétaire, pour le lot n°4, ☎ 03.24.52.63.14 / 06.74.78.43.20, stephane.regnier@ugecam.assurance-maladie.fr ou M. Andrianne, Responsable des Services techniques, ☎ 06.74.78.43.24, florent.andrianne@ugecam.assurance-maladie.fr

ARTICLE 4 - MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'UGECAM NORD EST se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Ces modifications seront mises en ligne sur le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessous est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 5 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120 jours) à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 6 - MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le mode de règlement choisi est le virement.

Le paiement s'effectuera dans le cadre du budget d'exploitation de chaque établissement concerné, sur factures dans les conditions décrites à l'article 16 du Cahier des Clauses Particulières (C.C.A.P.).

ARTICLE 7 - SOUS-TRAITANCE

Il est fait application des articles L.2193-1 à L.2193-22 du Code de la Commande Publique.

Le candidat précisera, le ou les domaine(s) d'intervention pour lesquels il aura recours à la sous-traitance. Il devra identifier ses sous-traitants.

ARTICLE 8 - OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer gratuitement sur le profil acheteur de l'UGECAM NORD EST : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Toutefois, l'identification permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il appartiendra aux opérateurs économiques de récupérer par leurs propres moyens les informations communiquées.

ARTICLE 9 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les concurrents auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- la lettre de candidature (imprimé DC1), disponible sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- la déclaration du candidat (imprimé DC2), disponible sur le site internet <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>, dûment complétée, signée et accompagnée des pièces justificatives au quelle elle fait référence,

Le e-DUME (Document Unique de Marché Européen) peut se substituer aux DC1 et DC2.
C'est un formulaire standard de l'Union Européenne pré-rempli sur la base du numéro SIRET du candidat.

Celui-ci permet de :

- bénéficier d'une reprise des données légales du candidat (raison sociale, numéro de TVA intracommunautaire, adresse, mandataires sociaux), ainsi que des données concernant la taille du candidat et son chiffre d'affaires global ;
- attester du respect de ses obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des organisations concernées (DGFIP, ACOSS) ;
- attester de sa souscription aux assurances appropriées et de l'inscription aux registres du commerce de l'Etat dans lequel il est établi ;
- récupérer automatiquement les attestations à fournir par les candidats lors de la signature du marché s'il en est désigné attributaire ;
- le réutiliser sur des procédures de consultation ultérieures.

Le candidat qui souhaite utiliser le e-Dume pourra y accéder par le profil acheteur de l'UGECAM NORD-EST sur <https://cnamts.achatpublic.com>, par l'outil mis en place par la Commission européenne ou par le portail web disponible sur Chorus Pro.

- la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,
- les attestations sociales et fiscales en cours de validité,
- une attestation relative aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société,
- un extrait Kbis,

- la copie de l'autorisation d'exercer une activité de gardiennage comportant le numéro de déclaration de la préfecture du département conformément à la réglementation en vigueur,
- une liste de références en rapport avec l'objet du marché dans le domaine sanitaire au cours des trois dernières années, indiquant notamment le détail de la prestation assurée, le montant, la date et les destinataires (personnes à contacter, coordonnées),
- les chartes de qualité, les labels et certifications dont bénéficie le candidat,
- **un mémoire détaillé d'organisation de la prestation qui sera effectuée dans chaque établissement :** les certificats de qualification professionnelle et CV **des agents titulaires et remplaçants** qui seront affectés **pour chaque lot**, notamment le diplôme de CAP d'agent de prévention et de sécurité (APS) et/ou tout autre diplôme/qualification professionnelle équivalent reconnu par la convention collective nationale applicable dans le domaine de la surveillance, la formation des agents, le matériel mis à disposition, la procédure en cas de personnel absent, les procédures de contrôle du personnel affecté sur le site, si le candidat dispose d'une permanence 24h/24 toute l'année, la tenue du personnel.
- une note technique précise permettant de justifier que le candidat est engagé en matière de protection de l'environnement et de développement durable et les mesures que le candidat prendra dans ce sens au titre du présent marché,
- l'acte d'Engagement (A.E.), dûment complété et signé,
Cet Acte d'Engagement sera accompagné éventuellement par la demande d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché.
Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le concurrent devra indiquer à l'Acte d'Engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.
- le cadre réponse par lot annexe à l'acte d'engagement, dûment complété et signé,
- le C.C.P. dûment accepté et signé,
- le(s) certificat(s) de visite de(s) établissement(s),
- une attestation d'assurance en cours de validité,
- un relevé d'identité bancaire ou postal.

Ainsi que toute pièce que le candidat estime de nature à appuyer son offre.

ARTICLE 10 - CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

La date limite de réception des offres est fixée au :

- **Mardi 25/08/2026 à 12h00**

Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des candidatures et des offres par voie électronique sur le site suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Une fois que le candidat aura remis son offre, il ne pourra ni la retirer ni la modifier.

Si un candidat été amené à faire plusieurs dépôts d'offre, seule la dernière sera prise en compte.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont : Word, Excel, PowerPoint, Pdf, Zip.

Le soumissionnaire est invité à ne pas utiliser certains formats comme les « exe » ou de outils comme les macros.

La signature électronique de l'acte d'engagement et du BPU n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Dans ce cas, les documents contractuels de l'entreprise attributaire seront re-matérialisés et devront être signés manuscritement.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, les candidats ont la possibilité de remettre une « copie de sauvegarde » qui constitue une copie des dossiers des candidatures et offres destinées à se substituer, en cas d'anomalie (défaillance du système informatique qui ne supporte pas la dématérialisation ou lorsqu'un virus informatique est détecté), aux dossiers de candidatures et des offres transmises par voie électronique.

Le pli contenant la copie de sauvegarde devra comporter sur l'enveloppe la mention « COPIE DE SAUVEGARDE - PROCEDURE ADAPTEE CONCERNANT LA SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE DES LOCAUX D'ETABLISSEMENT DE L'UGECAM NORD EST »

La copie de sauvegarde devra être exclusivement sur format papier et parvenir avant le Mardi 25/08/2026 à 12h.

Assistance au dépôt électronique

Les candidats disposent sur le site d'une aide pour les procédures électroniques qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des offres.

ARTICLE 11 - OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES OFFRES

11.1. - OUVERTURE DES PLIS

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus dans les conditions prévues aux articles 9 et 10 du présent règlement.

Au vu des renseignements et documents fournis, le Pouvoir adjudicateur éliminera les candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités/garanties professionnelles, financières et techniques paraissent insuffisantes en application des articles R2142-4, R2143-1 à -16, R2144-1 à -7 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

11.2. - JUGEMENT DES OFFRES

En application de articles R2152-1 à -7 et -11-12 et -13 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique le Pouvoir adjudicateur examine les offres, peut éliminer les offres non conformes puis choisit l'offre qu'il juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères pondérés ci-dessous :

1) sur le mémoire détaillé d'organisation de la prestation et plus particulièrement l'expérience professionnelle, la qualification et la formation des agents proposés, le matériel mis à disposition, les modalités de la prestation mise en œuvre : 50%,

2) le prix de la prestation : 45%,

3) les performances en matière de protection de l'environnement et de développement durable au regard de l'exécution des prestations du présent marché, proposées dans la notice technique spécifique demandée à l'article 9 : 5%.

Le marché sera attribué à l'entreprise dont l'offre sera jugée économiquement la plus avantageuse.

L'attribution se fera lot par lot.

Si l'attributaire ne peut produire ou n'a pas produit les documents nécessaires à l'attribution dans les délais impartis, son offre sera rejetée et le candidat éliminé. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

ARTICLE 12 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les demandes de renseignements complémentaires des candidats devront être adressées via la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres

Une réponse sera alors mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation 4 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 13 - COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Ce dossier comprend :

- le présent règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le cadre-réponse pour chacun des lots, annexe de l'acte d'engagement,
- le cahier des clauses particulières (CCP) et ses annexes,
- le livret de sécurité prestataire,
- la liste du personnel en place par lot,
- une attestation de visite.